



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

**PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE PORTE DE L'EST ET DU NORD
AUX JEUX AUTOCHTONES DE L'AMÉRIQUE DU NORD
à Halifax, du 15 au 23 juillet 2023**

Engagement du participant aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2023

L'équipe Porte de l'Est et du Nord (PEN) représente une délégation d'environ 370 participants aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN), du 15 au 23 juillet 2023. Participer à un événement d'envergure tel que les JAAN est un honneur. Les membres de l'équipe PEN doivent fièrement représenter leur famille, leur nation, les Premières Nations et les Inuits en adoptant un comportement exemplaire. Dans l'objectif que cet événement soit une expérience positive pour tous, chacun devra adopter une conduite qui reflète les valeurs de l'équipe, soit le respect, l'excellence athlétique et l'esprit sportif. Tous les membres de l'équipe PEN (athlètes, entraîneurs, gérants, accompagnateurs et personnel de mission de l'équipe) doivent signer cet Engagement.

SERVICES ET OBLIGATIONS

1.0 INTRODUCTION

1.1 Cet Engagement précise le soutien et les services fournis par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) au participant sélectionné, à titre de membre de l'équipe PEN aux JAAN de 2023. Il précise également la coopération et la conduite exigées et requises du participant à partir du moment où il a été sélectionné pour l'équipe PEN, tout au long des JAAN de 2023, jusqu'à la fin de sa prise en charge par l'équipe PEN à son retour au Québec, après les JAAN.

2.0 SOUTIEN ET SERVICES AUX MEMBRES¹ DE L'ÉQUIPE

2.1 La CSSSPNQL accepte de fournir à tous les membres de l'équipe PEN :

2.1.1. Une assurance privée complémentaire pour les soins et les services hospitaliers, médicaux et paramédicaux (y compris l'évacuation médicale) à partir du lieu d'embarquement (dans les autobus nolisés de l'équipe PEN) jusqu'à la fin de sa prise en charge par l'équipe PEN.

2.1.2. Les vêtements qui composent l'uniforme de l'équipe PEN (à l'exception de l'uniforme propre au sport qui sera choisi par l'entraîneur et qui demeure aux frais des athlètes).

2.1.3. Le transport terrestre d'un point d'embarquement prédéterminé jusqu'à destination (Halifax) et le retour à l'endroit initial (point d'embarquement).

2.1.4. Un service de communication de l'équipe PEN pour assurer les liens avec les médias.

¹ Dans le présent document, les entraîneurs, les adjoints, les gérants, le personnel de mission et les athlètes sont considérés comme des membres de l'équipe.



3.0 OBLIGATIONS DU MEMBRE

J'accepte :

- 3.1 D'observer cet Engagement et de m'y conformer.
- 3.2 D'adhérer aux valeurs de l'équipe et de me comporter de façon exemplaire, tant sur les sites de compétition qu'à l'extérieur de ceux-ci, tout au long de la durée des JAAN.
- 3.3 De faire preuve de respect envers moi-même, les autres et l'environnement.
- 3.4 De déboursier les cotisations demandées pour chaque participant par la société hôte des JAAN afin de couvrir les frais associés à l'hébergement, aux repas et au transport pendant les JAAN (cette clause s'applique uniquement aux athlètes).
- 3.5 De respecter les règles établies dans le présent Engagement, le guide du participant remis aux JAAN ainsi que toutes les autres règles fixées par les entraîneurs, la ville-hôte et les responsables des installations.
- 3.6 De porter mes préoccupations et mes besoins à l'attention d'un membre de l'équipe de mission (entraîneurs ou personnel de mission) afin qu'il puisse les analyser et prendre des mesures, au besoin.
- 3.7 De ne pas jouer le rôle de porte-parole de l'équipe PEN, à moins d'avoir obtenu une autorisation du chef de mission.
- 3.8 De toujours garder les uniformes de l'équipe PEN propres et en bon état et de les porter lors des événements pour lesquels ils ont été fournis, c'est-à-dire les cérémonies d'ouverture, de clôture, de présentation des médailles et les conférences de presse de l'équipe PEN, sans les modifier ou y ajouter quoi que ce soit.
- 3.9 De résider à l'endroit où j'aurai été assigné, pendant toute la durée des JAAN.
- 3.10 De respecter la politique de tolérance zéro en matière de consommation de tabac, de cannabis, d'alcool et de drogues établie par le Conseil des JAAN. Des tests aléatoires de dopage pourront être menés selon les méthodes de l'Agence mondiale antidopage.
- 3.11 De remplir mes obligations envers l'équipe PEN en participant aux JAAN au meilleur de mes compétences.
- 3.12 De respecter la politique de tolérance zéro en matière de violence.
- 3.13 Vous serez tenu responsable de tout manquement à l'Engagement du participant et des pertes ou des réclamations découlant de ce manquement.



4.0 TRAITEMENTS MÉDICAUX

J'accepte :

- 4.1 De consentir à l'administration des premiers soins par tout professionnel qualifié (personnel paramédical, médecin, infirmier, secouriste, etc.). Le suivi de ma condition et des soins complémentaires pourraient être effectués à l'hôpital local. Aussi, je consens à mon transport vers ledit établissement par les moyens choisis par les organisateurs de l'événement et à partir dudit établissement.
- 4.2 De fournir une preuve de vaccination faisant état de mon statut de personne adéquatement vaccinée contre la COVID-19 et de respecter les mesures sanitaires mises en place par l'équipe PEN ou la société hôte.

5.0 SÉCURITÉ (ATHLÈTES UNIQUEMENT)

J'accepte :

- 5.1 De rester en tout temps avec mon entraîneur en chef, mon entraîneur adjoint ou le gérant de mon équipe.

6.0 DISCIPLINE

- 6.1 Si la conclusion d'une analyse des faits soutient que j'ai enfreint une disposition de cet Engagement, le chef de mission de l'équipe PEN peut :
- a) Mettre fin à ma qualité de membre de l'équipe PEN.
 - b) M'obliger à quitter les JAAN à mes frais (ou à ceux de mon parent ou de mon tuteur).
 - c) Prendre d'autres mesures disciplinaires jugées appropriées.

7.0 LOIS RÉGISSANT L'ENGAGEMENT

- 7.1 Le présent Engagement est considéré comme conclu au Québec et est régi par le droit applicable au Québec.

8.0 INVALIDITÉ

- 8.1 Si l'une des dispositions de cet Engagement devait être déclarée invalide ou non applicable par un tribunal compétent, cela ne compromet en rien la validité de ses autres dispositions.

9.0 AUTORISATION QUANT AU DROIT À L'IMAGE



J'autorise :

- 9.1 L'équipe PEN, la CSSSPNQL et ses partenaires, sans demande de compensation ou frais supplémentaires, à utiliser toute photographie, tout enregistrement vidéo ou tout autre matériel audiovisuel me présentant (individuellement ou en groupe) dans le cadre des JAAN 2023. Je consens à leur utilisation à des fins éducatives ou promotionnelles pourvu qu'elles soient non commerciales. Je renonce à tout droit d'approbation relativement à leur utilisation ainsi qu'à tout recours légal et à toute réclamation quant à la diffusion, à la publication et à la reproduction de ces photographies ou images à des fins non commerciales.

10.0 RESPONSABILITÉ

Je m'engage :

- 10.1 À assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers; à assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de l'Engagement du participant; et à tenir indemnes la CSSSPNQL et ses employés et à prendre fait et cause pour la CSSSPNQL et ses employés pour tout dommage matériel que je pourrais subir ou causer relativement à l'exécution de cet Engagement, ma participation aux JAAN, mes voyages à l'aller et au retour des JAAN ainsi que mon séjour à Halifax.
- 10.2 À déclarer l'information sur ma santé, y compris les allergies, la médication prise et tout problème de santé pour lesquels un médecin devrait être avisé.

Par la présente, je confirme avoir lu en totalité le présent document, le cas échéant, avec mes parents ou mon tuteur, et avoir compris que toute violation aux règles présentées peut entraîner une sanction disciplinaire, mon renvoi, l'annulation de ma participation à l'événement ainsi que mon retour immédiat à domicile à mes frais ou, le cas échéant, aux frais de mes parents ou de mon tuteur.

Signature du participant

Signature du parent ou du tuteur légal (si le participant a moins de 18 ans)

Nom en lettres moulées

Nom du parent ou du tuteur légal en lettres moulées

Date (ANNÉE/MM/JJ)

Date (ANNÉE/MM/JJ)